

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

*Du 7 MAI 2009*

L'an deux mille neuf et le 7 mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 30 avril 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Noémi TRANCHIMAND, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Josette GARDON et Madame Josiane GRAVERON.

**Pouvoirs** : Madame Micheline SEBASTIEN, (pouvoir à M. ARINGHIERI), Madame Roselyne CONSTANT (pouvoir à Mme GRAVERON),

**A été élu Secrétaire de Séance** : Madame Noémi TRANCHIMAND.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 avril 2009 est adopté à l'unanimité.

## **I - HOTEL DU PRIEURE**

Suite à la décision d'exercer le droit de préemption sur l'hôtel du Prieuré, le service des domaines saisi d'une demande de la commune, a fait connaître son évaluation : entre 1 600 000 et 1 760 000 €. Il est donc décidé, par 13 voix pour et 2 contre de négocier avec la propriétaire dans le cadre de cette fourchette.

## **II – REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le Cercle des Aînés a réglé une facture de la Société SICLI qui devait être payée par la mairie, il est donc décidé, à l'unanimité, de rembourser la somme de 107.10 € à cette association.

## **III - ANCIENNE ECOLE DU PONT JULIEN**

Le service des domaines a évalué le bâtiment « ancienne école du Pont Julien » entre 171 000 et 189 000 €. Vu que ce bâtiment ne peut plus être utilisé en l'état par les associations, vu les propositions d'achat de ce bâtiment, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre l'établissement pour la somme de 190 000 € à Monsieur Robert RICHARD.

## **IV - D.G.E.**

Monsieur le Sous-Préfet nous ayant informés que les travaux de mise en conformité des accès de la gendarmerie ont été retenus dans le financement de la dotation globale d'équipement, à hauteur de 4 807.75 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux H.T.	19 231.00 €
Subvention région	8 739.00 €
D.G.E.	4 807.75 €
Autofinancement	5 684.25 €
TVA	3 769.28 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,  
G. RUFFINATO.